|  |  |
| --- | --- |
| Logo | CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL  INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT  **Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -**  **Wallonie - Communauté Française de Belgique -**  **Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens**  23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

**Recommandation**

**« Le développement urbain dans la Grande Région »**

Selon le **Conseil Parlementaire Interrégional**, le développement urbain représente l’ensemble de l’évolution spatiale, historique et structurelle d’une ville. Il comprend non seulement la planification et l’évolution d’une ville dans sa totalité mais aussi le développement des différents quartiers d’une ville. Face aux tendances sociétales telles que le changement climatique et démographique, la mondialisation, l’ancrage du développement durable sans oublier une nouvelle culture de participation citoyenne, le développement urbain doit relever de nouveaux défis.

Aussi, le développement urbain exige-t-il de l’ensemble des acteurs concernés des approches pluridisciplinaires, intégrées et tournées vers l’avenir.

**1.**

A l’occasion d‘une réunion organisée à Nancy le 30 septembre 2011 par les Commissions « Transport et communication » et « Questions économiques », le **Conseil Parlementaire Interrégional** a invité des experts du développement urbain de l’ensemble des territoires de la Grande Région afin qu’ils présentent leurs concepts et projets d’avenir respectifs.

Les participants de cette rencontre se sont mis d’accord pour conclure que le développement urbain ne peut pas évoluer indépendamment du changement des infrastructures de transport.

Tous les experts ont affirmé en effet à l’unisson qu’il existe un lien étroit entre le développement et la mobilité même si les concepts en matière de transports urbains modernes n’étaient pas forcément les mêmes. S’il y a, d’un côté, l’espoir que les technologies modernes de l’information et de la communication permettront une organisation moderne de la mobilité urbaine (p.ex. par la télématique et les systèmes de pilotage des voitures de tourisme, le co-voiturage, etc.), il existe, de l’autre côté, des exigences visant p.ex. à exclure les voitures des centre-ville, à introduire des limitations généralisées de la vitesse pour les voitures particulières ou le développement des transports alternatifs et publics.

C’est la raison pour laquelle le **Conseil Parlementaire Interrégional** constate avec étonnement et incompréhension que le programme actuel du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) visant à renforcer la compétitivité économique exclut précisément la réalisation des projets de construction routière et d’infrastructures de transport aptes à relever les défis cités dans le préambule.

Aussi, le **Conseil Parlementaire Interrégional** s’engage à ce que les programmes communautaires futurs tiennent davantage compte d’un lien plus étroit entre le développement urbain et les infrastructures de transport.

**2.**

Les experts d’urbanisme réunis le 30 septembre 2011 à Nancy à l’occasion de la réunion des deux Commissions du **Conseil Parlementaire Interrégional**,ont par ailleurs salué le projet METROBORDER initié par la présidence luxembourgeoise du 11e Sommet de la Grande Région dans le cadre de son programme de travail. Il constitue selon eux un pas dans la bonne direction en vue d’une planification territoriale transfrontalière.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** prend acte du rapport final de l’étude METROBORDER réalisées en 2009 et 2010 et exprime son accord avec les conclusions de celui-ci.

Le rapport conclut que la politique européenne en matière d’aménagement du territoire et les approches mises en œuvres au niveau communautaire ont considérablement évolué au cours des dernières années. Les métropoles ou espaces métropolitains d’un côté et les régions frontalières de l’autre jouent un rôle clé dans cette nouvelle politique. La Grande Région en tant que région métropolitaine transfrontalière réunit ces deux principes.

L’objectif consiste donc à développer une approche commune de planification spatiale et de développement territorial transfrontaliers en se basant sur les résultats de l’étude METROBORDER, l’objectif à long terme devant être le développement et la concrétisation dans l’espace de la Grande Région d’une région métropolitaine polycentrique transfrontalière.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** lance un appel aux Exécutifs de la Grande Région pour qu’ils mettent en œuvre à grande échelle les stratégies et actions identifiées par l’étude et qu’ils poursuivent ainsi les objectifs du projet METROBORDER.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** considère par ailleurs qu’une mise en réseau plus intense des villes de la Grande Région constitue un facteur d’avenir qui souligne la détermination de celles-ci à relever les défis.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** adresse cette recommandation :

* au gouvernement du Grand Duché de Luxembourg,
* au gouvernement de la Communauté française de Belgique,
* au gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
* au gouvernement de la Wallonie,
* au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
* au gouvernement du Land de Sarre,
* au Préfet de la Région Lorraine,
* au Conseil Régional de Lorraine,

et, par ailleurs :

* au gouvernement de la République fédérale d‘Allemagne,
* au gouvernement de la République Française,
* au gouvernement du Royaume de Belgique,
* à la Commission Européenne.

Metz, le 1er juin 2012